



## **Article 1 : OBJET DE L'ABONNEMENT.**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'abonnement, au service d'Internet Banking d'Amen Bank "@mennet", qui offre au client, ci-après dénommé le SOUSCRIPTEUR, le privilège d'accéder au :

### 0 **Package I : Consultations et divers services (service de base).**

- ◆ Consultation des soldes et des mouvements
- ◆ Consultation des cours de bourse et de SICAV
- ◆ Consultation des cours des devises
- ◆ Commande de chéquier
- ◆ Demande de carte
- ◆ Changement du mot de passe
- ◆ Opposition sur carte
- ◆ Demande de financement
- ◆ Demande de main levée
- ◆ Demande de documents
- ◆ Téléchargement de documents

### 0 **Package II : virements (service optionnel).**

- ◆ Virements de compte à compte
- ◆ Virements vers bénéficiaire
- ◆ Virements de masse
- ◆ Virements permanents

### 0 **Package III : opérations internationales (service optionnel).**

- ◆ Lettre de crédit Import.
- ◆ Transferts émis.

Le signataire n'a le droit de consulter que les comptes tenus sur les livres de la banque à son nom, s'il s'agit d'une personne physique, ou pour lesquels il a un mandat ou qu'il est habilité à faire fonctionner, s'il s'agit d'une personne morale.

## **Article 2 : SOUSCRIPTION ET DUREE DE L'ABONNEMENT.**

La souscription à cet abonnement est matérialisée par la signature du présent contrat. La durée initiale de l'abonnement est d'une année, automatiquement renouvelable par tacite reconduction.

## **Article 3 : RESILIATION DE L'ABONNEMENT.**

La résiliation de l'abonnement est faite par le client et est matérialisée par une demande écrite adressée deux mois avant la fin du contrat. Elle prend effet un mois après la date de la demande de résiliation.

## **Article 4 : TARIFS ET REGLEMENT.**

Les conditions applicables au présent contrat sont celles en vigueur lors de sa signature. Néanmoins, Amen Bank se réserve le droit de modifier ces conditions.

## **Article 5 : SECURITE DU PRODUIT.**

L'accès au produit est assuré au moyen d'un Identifiant et d'un Mot de Passe, propres à chaque SOUSCRIPTEUR, lui garantissant ainsi une authentification unique.

Les virements et les transactions se font par une authentification forte moyennant l'envoi instantané d'un SMS contenant un passcode de type « OTP » (One Time Password).